



Paris, le 14 mars 2017

Groupe de Travail du COPIL TRIPODE-BEAULIEU

Faisant suite à la rencontre de l'intersyndicale Tripode-Beaulieu avec le cabinet du Premier Ministre le 1^{er} mars dernier, Isabelle Braun-Lemaire, secrétaire générale du ministère a présidé ce groupe de travail.

Nous avons réitéré notre revendication de :

RECONNAISSANCE du SITE TRIPODE –BEAULIEU COMME SITE AMIANTE.

Cette reconnaissance doit se traduire par un article de Loi de Finances rectificative signé par le Premier Ministre et les Ministres des Finances et du Budget ouvrant droit à une cessation anticipée d'activité et à la perception d'une allocation spécifique se cumulant avec la pension.

Nous demandons que Bercy prépare dès maintenant le décret en Conseil d'Etat en associant les fédérations syndicales.

Il revient au Premier Ministre et au Ministre de l'Economie et des Finances de prendre la décision politique de reconnaissance du Tripode-Beaulieu comme site amianté

Ce ne serait que justice !